

*Dépôt de rapports*

La présidence est tout à fait disposée à laisser la question en suspens pour le moment dans l'espoir, je l'ai déjà dit, qu'en la renvoyant au comité de la procédure nous puissions en temps et lieu résoudre l'autre problème dont à mon avis nous ne devrions pas faire une tragédie. Voilà donc ce que j'en pense. Je suis persuadé que tous les députés voudront collaborer avec la présidence à ce sujet de sorte que la Chambre puisse faire avancer ses travaux, dont on me dit qu'ils sont très importants aujourd'hui, au lieu de passer la journée à ergoter sur le fait qu'un mot soit antiparlementaire ou non.

J'insiste sur le fait qu'à mon avis il revient à la présidence de juger de certains mots comme il est de son devoir d'agir. Par contre il est aussi du devoir des députés de collaborer avec la présidence de sorte que nous procédions à nos travaux en respectant les usages de la Chambre. Je demande donc la collaboration de tous les députés, confiant qu'ils me l'accorderont comme dans le passé.

Des voix: Bravo!

\* \* \*

[Français]

### LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR  
L'ALBERTA EN 1973

M. l'Orateur: J'ai le devoir, conformément à l'article 19 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada, 1970, de déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta pour 1973.

## AFFAIRES COURANTES

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PÊCHES ET FORÊTS

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent des pêches et forêts.

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 3<sup>e</sup> rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

[M. l'Orateur.]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### VIETNAM—LE RETRAIT DU CONTINGENT CANADIEN DE LA CICS

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, lorsque je me suis adressé à la Chambre le 27 mars, j'ai déclaré que le gouvernement avait décidé de prolonger la participation canadienne à la CICS jusqu'au 31 mai et que d'ici là, le gouvernement déciderait soit d'y demeurer, soit de s'en retirer.

J'ai dit alors, comme on pourra le constater en consultant la page 2630 du hansard, que nous retirerions notre contingent le 30 juin à moins que la situation ne s'améliore sensiblement ou que certains indices ne permettent d'espérer un accord politique imminent entre les deux parties sud-vietnamiennes.

Il s'agit là d'une décision grave, et c'est ainsi que le gouvernement la juge. Je crois que le Canada jouit d'une réputation de responsabilité dans les affaires internationales. Nous avons assumé des rôles d'observateurs et de responsables du maintien de la paix plus souvent qu'aucun autre pays et nous demeurons disposés à offrir nos services là où nous pouvons être utiles. Nous avons également appris, au cours de cette expérience variée et étendue, dont 19 ans en Indochine, certaines choses au sujet des conditions qui sont nécessaires pour le succès du maintien de la paix et de l'activité d'observateur de la paix.

Les députés se rappelleront les efforts que le gouvernement a déployés pour créer les conditions qui aideraient à améliorer la probabilité du bon fonctionnement de la Commission internationale de contrôle et de surveillance prévue dans l'accord de Paris sur le Vietnam. Je ne les énumérerai pas de nouveau aujourd'hui. On trouvera dans le Livre blanc que je déposerai au terme de la présente déclaration le dossier qui décrit l'attitude du Canada face à la question de sa participation à la CICS jusqu'à la fin de mars 1973.

En bref, nous avons cherché à obtenir que la nouvelle Commission internationale soit impartiale, qu'elle constitue un organisme d'enquête, appuyé par les parties à l'accord de paix, et qu'elle dispose d'une liberté suffisante pour vérifier les faits au sujet d'une quelconque allégation de violation de l'accord et pour en faire état rapidement, non seulement aux parties à l'accord, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. Bien que nous n'ayons pas atteint tous les buts que nous nous étions fixés, j'estime qu'il est juste d'affirmer que nous avons contribué à instituer certaines améliorations, dans la forme tout au moins.

Ce que la CICS et nous-mêmes n'avons pu obtenir, c'est de faire régner la paix au Vietnam. Il faut imputer ce fait aux parties à l'accord de paix, et non à la CICS. Le Canada seul ne peut pas non plus obtenir que la CICS s'acquitte de la tâche de faire observer la paix et d'en faire rapport, tâche qui est prévue dans l'accord de paix. Cela aussi dépend des parties à l'accord et des autres délégations membres de la Commission.

Malgré nos hésitations et nos doutes, nous avons accepté de participer à la Commission pour une période d'essai de 60 jours. Au terme de cette première période de 60 jours, nos hésitations et nos doutes s'étaient enracinés, mais de nombreux pays nous ont pressés de faire preuve de patience. C'est pourquoi nous avons accepté de prolonger notre participation de deux mois, période qui tire à sa fin.